



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général adjoint de la Municipalité de Saint-Damien, à l'effet que :

Au cours de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue par vidéoconférence à 20 heures le mardi 16 mars 2021, le Conseil statuera sur la demande d'usage conditionnel suivante :

**Usage conditionnel de type « Résidence de tourisme »
(Dossier 2021-011)**

2387, chemin du Lac-Corbeau

Emplacement

Lot 5 859 253, Cadastre du Québec
Lot visé

Objet de la demande :

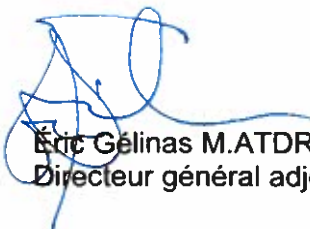
Autoriser un usage conditionnel de type « Résidence de tourisme » pour l'habitation portant l'adresse civique 2387, chemin du Lac-Corbeau.

Considérant la pandémie de COVID 19, le public ne peut assister à la séance du conseil municipal.

Si vous désirez vous faire entendre sur la présente demande, vous pouvez assister à la séance du conseil municipal par vidéoconférence. Pour ce faire, vous devez faire parvenir votre adresse courriel à l'adresse suivante : reception@st-damien.com. Le jour de la séance, vous recevrez un lien « Teams » pour y assister.

Vous pouvez également vous faire entendre sur la présente demande en nous transmettant vos questions et/ou commentaires par courriel à l'adresse urbanisme@st-damien.com ou par courrier à l'adresse 6850, chemin Montauban, Saint-Damien (Québec) J0K 2E0 avant le 15 mars 2021 à 16 h 30.

Donné à Saint-Damien, ce 26 février 2021.



Eric Gélinas M.ATDR
Directeur général adjoint